Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/33

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 08 avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi huit avril à 18H30

Date de convocation : 02 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Gwénaëlle BIERI		X
Gilles JOURDAIN	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Sandrine QUENTIN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS	X	
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Philippe BURBAN	X		Franck CHANVRIL	X	
Sylvie ISTA	X		Julien DESTREMONT	X	
Armelle ROUZEVAL	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Gwénaëlle BIERI	Claire BENSIMHON
Anne KERDELHUÉ-FURIC	David LE PORT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Kévin SINIC	93,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE

DCM 2026/33 : INSTANCES - CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Madame la Maire indique que :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22 ;
Vu la jurisprudence administrative constante imposant le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal dans les commissions municipales,
Considérant la composition du Conseil Municipal issue des élections municipales, distinguant un groupe majoritaire et un groupe minoritaire,
Considérant la nécessité d'assurer une représentation pluraliste et équitable au sein des commissions municipales,
Considérant que la répartition proposée (7 sièges pour la majorité et 4 sièges pour la minorité, outre la Maire présidente de droit) respecte la représentation proportionnelle au regard de la composition de l'assemblée délibérante,
Considérant que les membres des commissions peuvent être désignés selon les modalités prévues par le Conseil Municipal, soit par accord, soit par vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Madame la Maire propose de créer 4 commissions municipales permanentes :

- Commission Ressources et Vie locale
- Commission Cadre de vie et Infrastructures
- Commission Parcours de vie et Solidarités
- Commission Aménagement et Proximité

Composition

Chaque commission est composée de **12 membres**, répartis comme suit :

- La Maire, Présidente de droit.
- 7 membres issus de la majorité municipale "MOËLAN, autrement".
- 4 membres issus de la minorité municipale "MOELAN, partageons l'avenir".

Cette répartition est conforme au principe de représentation proportionnelle des différentes sensibilités du Conseil Municipal.

Fonctionnement des commissions

Madame la Maire rappelle que les commissions municipales :

- sont présidées de droit par la Maire ou son représentant,
- sont convoquées par la Maire ou l'adjoint délégué,
- ont un rôle consultatif,
- ne peuvent prendre aucune décision engageant la commune.

Modalités de désignation

Chaque groupe politique a présenté une liste de candidats conforme à la répartition fixée précédemment.

Madame la Maire propose un vote à main levée pour la désignation des 12 membres des 4 commissions.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE

Désignation des membres

Madame la Maire propose les listes suivantes pour chaque commission.

Commission Ressources et Vie locale

Majorité :
- Gilles JOURDAIN
- Laurence RIOUAL
- Sylvie ISTA
- Gwénaëlle BIERI
- Philippe BURBAN
- Mickaël GOUYEC
- Kévin SINIC

Minorité :
- Christelle FÉNÉON
- Franck CHANVRIL
- Gabrielle BOLOU
- Julien DESTREMONT

Résultat du vote :
- Nombre de votants : 29
- Suffrages exprimés : 29
- **Vote à l'unanimité.**

Commission Cadre de vie et Infrastructures

Majorité :
- Christophe NOGER
- Philippe HAREL
- David LE PORT
- Kévin SINIC
- Armelle ROUZEVAL
- Jean-François MELIN
- Nicolas MONFORT

Minorité :
- Christelle FÉNÉON
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS

Résultat du vote :
- Nombre de votants :
- Suffrages exprimés :
- **Vote à l'unanimité.**

Commission Parcours de vie et Solidarités

Majorité :
- Sylvie CORNOU
- Sandrine QUENTIN
- Claire BENSIMHON
- Anne KERDELHUÉ-FURIC
- Armelle ROUZEVAL
- Mickaël GOUYEC
- Morgane NAOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE

Minorité :
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gabrielle BOLOU
- Gwénaël HERROUET
- Julien DESTREMONT

Résultat du vote :
- Nombre de votants : 29
- Suffrages exprimés : 29
- **Vote à l'unanimité.**

Commission Aménagement et Proximité

Majorité :
- Solène BOULENGUER
- François PLOUËT
- Philippe BURBAN
- Laurent BAHOLET
- Jean-François MELIN
- Morgane NAOUR
- Gwénaëlle BIERI

Minorité :
- Christelle FÉNÉON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS
- Franck CHANVRIL

Résultat du vote :
- Nombre de votants : 29
- Suffrages exprimés : 29
- **Vote à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

– DE CRÉER 4 commissions municipales permanentes :
- Commission Ressources et Vie locale
- Commission Cadre de vie et Infrastructures
- Commission Parcours de vie et Solidarités
- Commission Aménagement et Proximité

– DE DÉSIGNER les membres des 4 commissions municipales permanentes comme suit :

Commission Ressources et Vie locale
- Gilles JOURDAIN
- Laurence RIOUAL
- Sylvie ISTA
- Gwénaëlle BIERI
- Mickaël GOUYEC
- Philippe BURBAN
- Kévin SINIC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE

- Christelle FÉNÉON
- Franck CHANVRIL
- Gabrielle BOLOU
- Julien DESTREMONT

Commission Cadre de vie et Infrastructures

- Christophe NOGER
- Philippe HAREL
- David LE PORT
- Kévin SINIC
- Armelle ROUZEVAL
- Jean-François MELIN
- Nicolas MONFORT
- Christelle FÉNÉON
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS

Commission Parcours de vie et Solidarité

- Sylvie CORNOU
- Sandrine QUENTIN
- Claire BENSIMHON
- Anne KERDELHUÉ-FURIC
- Armelle ROUZEVAL
- Mickaël GOUYEC
- Morgane NAOUR
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gabrielle BOLOU
- Gwénaël HERROUET
- Julien DESTREMONT

Commission Aménagement et Proximité

- Solène BOULENGUER
- François PLOUËT
- Philippe BURBAN
- Laurent BAHOLET
- Jean-François MELIN
- Morgane NAOUR
- Gwénaëlle BIERI
- Christelle FÉNÉON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS
- Franck CHANVRIL

Pour extrait certifié conforme.

Kévin SINIC
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie DE MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260408-DCM202633-DE